

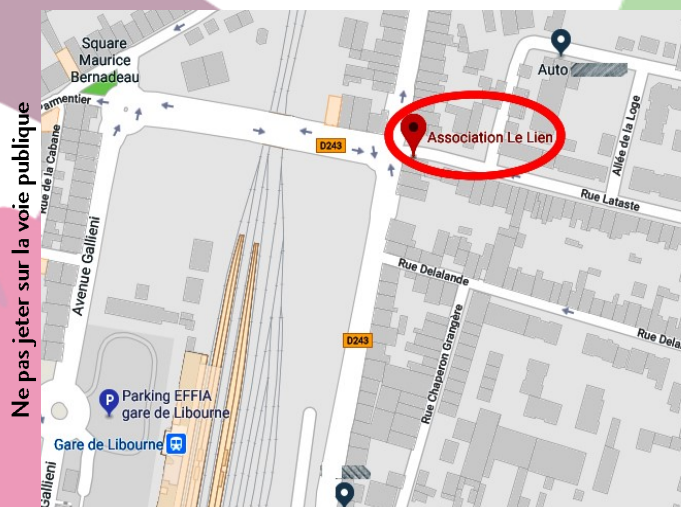
Participation financière

15 % des ressources mensuelles du ménage.
(Fixée par la Circulaire DGAS/1 A n° 2002-388 du 11 juillet 2002 relative à la participation financière des personnes accueillies dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale à leurs frais d'hébergement et d'entretien).



Contact

-  Association *le lien*
-  05 57 51 19 25
-  contact@assolelien.fr
- <https://assolelien.fr/>
-  2, Rue Lataste 33500 Libourne



Ne pas jeter sur la voie publique

Version 07/09/2023

CHARS

Insertion



Accès

- Bus n° 1 et 3—Arrêt « Marne »
- À 350 m de la Gare SNCF

Centre d'*A*hébergement et de
*R*éinsertion *S*ociale

Missions et prestations

- Proposer un hébergement associé à un accompagnement individualisé
- Elaborer, mettre en œuvre et évaluer un projet personnalisé en concertation avec la personne accueillie
- Définir des objectifs réalistes et le contenu de l'accompagnement : emploi/formation, démarches administratives, accès aux soins, soutien à la vie quotidienne, gestion du budget, accès au logement, soutien à la parentalité...
- Proposer des actions collectives adaptées aux besoins et attentes des personnes (cuisine, sport, sorties culturelles...), visant à rompre avec les situations d'isolement et à favoriser une inscription sociale et citoyenne. Elles peuvent être organisées en lien avec des partenaires.

Les personnes sont hébergées au sein de résidences semi-collectives (du studio au T4 meublés et équipés), à Libourne.



Bénéficiaires

- Personne majeure avec ou sans enfant
- Rencontrant une problématique de logement ou d'hébergement (absence de logement, insalubrité, expulsion...)
- Ne relevant pas du secteur sanitaire.
- Nécessitant et adhérant à un accompagnement socio-éducatif global
- Acceptant et respectant les règles de vie et les conditions d'occupation
- Animal de compagnie accepté sous certaines conditions



Orientation

- Demande faite par un travailleur social auprès du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation de la Gironde (SIAO)
- Entretien de présentation du dispositif avant l'entrée
- Durée de séjour de 3 mois renouvelable, jusqu'à 18 mois.



Partenaires

Accompagnement réalisé en coordination avec différents partenaires (santé, insertion socio-professionnelle, loisirs, solidarité..).



L'équipe

- Une équipe de direction
- Une équipe éducative (éducateurs spécialisés et CESF)
- Une équipe administrative
- Une équipe de services généraux (ouvriers polyvalents du bâtiment, rondeurs)

